



Conseil de l'Education et de la Formation

Problématique de l'usage des Manuels Scolaires.

AVIS N° 87

CONSEIL DU 26 MARS 2004

Résumé

Depuis quelques années, le manuel scolaire n'est plus considéré comme un outil privilégié au service des enseignants et des apprenants.

Le présent Avis s'est penché sur la problématique de savoir s'il faut favoriser ou non l'utilisation des manuels scolaires.

Pour répondre à cette question et développer une argumentation, il analyse des données statistiques quantitatives dans une première partie. Ensuite il aborde le point de vue pédagogique concernant la problématique du mauvais usage des photocopies, les compétences à développer et enfin, il fait le point sur la culture d'utilisation des manuels scolaires en ce compris les outils multimédias.

A partir de ces constats, il propose dans sa première recommandation de prôner les manuels scolaires et dans la deuxième recommandation, l'attribution d'un label d'intérêt pédagogique. Dans les troisième, quatrième et cinquième recommandation il aborde respectivement le recours accru aux manuels de référence, la mise en place d'un financement public et enfin l'apprentissage à l'utilisation des manuels scolaires.

PLAN

1. INTRODUCTION

- 1.1. Généralités
- 1.2. Définitions
- 1.3. Fonctions

2. CONSTATS

2.1. Quantitatifs

- 2.1.1. ADEB (Association des Editeurs Belges)
- 2.1.2. LENTIC (Laboratoire d'Etudes sur les Nouvelles Technologies de l'Information, la Communication et les Industries Culturelles)
- 2.1.3. Comparaison avec la production des manuels scolaires en Flandre
- 2.1.4. Politique et usage des manuels scolaires en Mathématique et en Sciences (C. MONSEUR et M. DEMEUSE, Service de Pédagogie Expérimentale : Ulg, 3-4/2000)
- 2.1.5. Budget, financement et coût des manuels scolaires.

2.2. Qualitatifs

- 2.2.1. Etude de Mme M. VanderRest : "Les manuels scolaires dans l'enseignement secondaire en questions" publié dans les Informations Pédagogiques du Ministère de la Communauté française n°33 – mars 1997.
- 2.2.2. Les photocopies
 - 2.2.2.1. Le Décret-Missions
 - 2.2.2.2. L'Avis du Conseil du Livre sur la reprographie (12 décembre 1997)
 - 2.2.2.3. Reprobél
 - 2.2.2.4. Enquête sur l'utilisation pédagogique des documents ronéotypés à l'école fondamentale réalisée par les inspecteurs cantonaux du ressort de Bruxelles, Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation, 1992-1993.
- 2.2.3. Le contexte culturel et pédagogique dans lequel a évolué et évolue le manuel scolaire
 - 2.2.3.1. Le point de vue culturel
 - 2.2.3.2. Le point de vue pédagogique
- 2.2.4. Le multimédia

3. QUESTION : FAUT-IL OU NON FAVORISER LES MANUELS SCOLAIRES ? ARGUMENTATION
4. LES RECOMMANDATIONS
5. BIBLIOGRAPHIE
6. ANNEXES
 - 6.1. Catégories Copiebel
 - 6.2. Lentic : Evolution en pourcentage
 - 6.3. Constats de l'enquête sur les photocopies
 - 6.3.1. Quelques constats à l'école primaire
 - 6.3.2. Budgets de fonctionnement et coût des photocopies
 - 6.4. Financement des manuels scolaires : comparaisons internationales
 - 6.4.1. Dans le fondamental
 - 6.4.2. Dans le secondaire

1. INTRODUCTION.

1.1. Généralités

Dans la déclaration de politique communautaire, le Gouvernement de la Communauté française en 1999 précise qu'il s'attachera à la réalisation de 2 objectifs parmi d'autres :

- "Rendre une place privilégiée à des manuels scolaires adaptés";
- "Evaluer l'effectivité de la gratuité de l'accès à l'enseignement et l'application de l'article 100 du décret-missions, particulièrement en son §4, et éventuellement adopter des mesures de correction".

Le Conseil du Livre, après avoir rendu un Avis favorable (Avis n°25) le 13 mars 1998, s'est réuni le 25 juin 2002 en présence des Ministres pour débattre de la réintroduction du manuel scolaire dans les écoles primaires et secondaires. Le 11 septembre 2002, en présence des représentants des pouvoirs organisateurs, l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique (AGERS°) a proposé de créer un groupe de travail chargé d'élaborer un cahier des charges pour la réalisation d'un manuel scolaire de type référentiel de savoirs à maîtriser en lien avec les socles communs à tous les réseaux. Les réseaux ont considéré cette expérience comme pilote et ont insisté sur le fait que ce groupe travaillerait

- à titre expérimental ;
- avec comme premier objectif, de parvenir à une convergence de vues sur les contenus ou savoirs et non sur les méthodes ;
- avec comme deuxième objectif, de parvenir à des contenus ou savoirs portant sur plusieurs années du cursus scolaire.

De plus, depuis un certain temps, des articles sont parus dans la presse déplorant la disparition des manuels scolaires.

Ces constats sont étayés par les statistiques : entre 1995 et 1999, elles précisent que le chiffre d'affaires des éditeurs scolaires en Communauté française est passé de 1202 millions à 1069 millions d'anciens francs belges.

Il faut signaler que dans les années 1960, il y avait encore des crédits spécifiques dans les budgets des écoles.

Actuellement, les subventions de fonctionnement et dotations sont attribuées aux écoles avec liberté d'utilisation.

La diminution d'utilisation du manuel scolaire s'est opérée en 2 étapes :

- début des années 70 ;
- depuis 4 ou 5 ans.

Le recours plus massif à des manuels scolaires est donc confronté à certaines difficultés.

Celles-ci sont d'ordre économique, historique, culturel et pédagogique.

Ces éléments seront étayés dans une première partie. Ils détermineront le profil des recommandations à venir.

1.2. Vers une définition du manuel scolaire.

Les définitions qui suivent ont été reprises dans différents ouvrages. Leur dimension historique permettra de mieux comprendre l'évolution du manuel scolaire.

- De l'encyclopédie « trésor de la langue française » de 1789 à 1960.
Ouvrage de format maniable qui contient les éléments d'une discipline ou l'essentiel d'un programme scolaire (manuel scolaire ; manuel de botanique, d'histoire, de morale, de zoologie).

- Dictionnaire de l'ancienne langue française du IX au XVI siècle (éd. 1988).
En parlant d'un livre, qu'on peut tenir à la main et qui contient la substance de traités longs et étendus.
- Vocabulaire de psychopédagogie. Robert Lafon. Edition P.U.F. de 1960 à 1966.
Dans ce livre de référence, le manuel scolaire est d'abord renvoyé à manuel programmé puis à livre brouillé : « Manuel d'enseignement d'une utilisation particulière qui est un moyen d'application de l'enseignement programmé. La pagination du livre brouillé est normale mais les textes ne se lisent pas selon l'ordre mais d'après la programmation établie dans le but de vérifier l'assimilation de l'information (notions à acquérir) par le lecteur. En cas d'erreur, il est dirigé sur une page du livre lui indiquant la correction ou une donnée nouvelle qui lui permettra de revenir à la solution. »
- Conception et production des manuels scolaires guide pratique. François Richaudeau. UNESCO. 1979.
Un manuel est un matériel imprimé, structuré, destiné à être utilisé dans un processus d'apprentissage et de formation concerté.
Ce qui s'applique aussi bien à un atlas qu'à un dictionnaire, une encyclopédie, une anthologie de morceaux choisis, un manuel scolaire proprement dit, d'apprentissage de la lecture, de mathématique, de sciences, de littérature, de langue, etc, un aide mémoire, une grammaire, un manuel pratique, un texte programmé, ...
A la limite, même tout texte imprimé (journal, œuvre littéraire, technique, scientifique ou philosophique) peut jouer le rôle de manuel, dans la mesure où il est intégré systématiquement à un processus d'enseignement et d'apprentissage. Et inversement, tout ouvrage conçu en vue d'un tel processus peut être utilisé dans d'autres contextes.
- Les manuels scolaires : histoire et actualités Alain Choppin 1992
Ce qu'en dit Alain Chopin, Agrégé es lettres, docteur en histoire, membre fondateur de l'Association internationale de recherche sur les manuels scolaires : « Les livres scolaires ou les manuels scolaires comme on les appelle aujourd'hui font à ce point partie de notre quotidien qu'il pourrait sembler superflu, voire incongru, d'en donner une définition comme si leur apparence familière et leur large diffusion leur conféraient d'emblée une réalité immuable, des contours précis et un statut évident. »
Au regard de l'histoire, il dit que le manuel scolaire a subi des évolutions pédagogiques et sociales et s'il est difficile d'en donner une définition figée, on peut toutefois les classer en deux parties, ceux qu'il appelle les livres scolaires stricto sensu définis par l'intention explicite (titre, niveau, préface, public) ou manifeste (présentation, structure interne) de l'auteur ou de l'éditeur et ceux qui regroupent tous les ouvrages qui, bien que n'ayant pas été conçus à l'origine pour des élèves, ont acquis par la suite une dimension scolaire (romans, journaux, magazine, ...).
Il nous dit aussi qu'il doit être un outil de travail exclusivement destiné à l'élève et, qui de ce fait doit être allégé pour être aussi accessible que possible. Sans pour cela bien entendu tomber dans la production du secteur parascolaire qui est un complément nécessaire à la charge des familles.
- Le nouveau Petit Robert 1994. (cité par Alain Choppin)
Ouvrage didactique présentant, sous format maniable, les notions essentielles d'une science, d'une technique et plus spécialement les connaissances scolaires exigées par les programmes scolaires (abrégé, cours), (manuel de physique, de littérature), (le manuel du parfait bricoleur).

- Dictionnaire de pédagogie. Bordas. 1996.
Le manuel est un livre d'un type un peu particulier. Il est destiné à être toujours « en mains » comme son nom l'indique et il contient, sur une matière donnée, l'essentiel de ce qu'il faut savoir, présenté de façon aussi accessible que possible.
Dans l'acception la plus courante, on le désigne comme livre de classe, où une discipline, axée sur un programme, est présentée en leçons, avec illustrations, croquis ou cartes, accompagnées de règles, d'exemples, d'exercices et parfois, mais rarement, de corrigés.
- Des manuels scolaires pour apprendre. François-Marie Gérard, Xavier Roegiers. Edition De Boeck. 2003.
Un manuel peut être défini comme un outil imprimé, intentionnellement structuré pour s'inscrire dans un processus d'apprentissage, en vue d'en améliorer l'efficacité.
Il possède plusieurs caractéristiques : il remplit différentes fonctions associées aux apprentissages ; il porte sur différents objectifs d'apprentissage ; il propose différents types d'activités susceptibles de favoriser l'apprentissage.
- STRAY(1993) cité par B.REY(2001).
Ces auteurs distinguent 2 types de manuels scolaires :
 - 1) Les livres scolaires (schoolbooks) utilisés à des fins d'apprentissage et d'enseignement mais dont la finalité éducative n'est pas nécessairement la priorité.
 - 2) Le manuel scolaire (textbook) qui est un livre conçu pour donner une version pédagogique et didactique d'un certain domaine de connaissances. Les textbooks englobent les manuels de l'élève, les guides d'enseignement, les cahiers d'exercices ou d'apprentissage ainsi que les outils de référence comme les atlas scolaires.B.REY donne donc comme définition du manuel scolaire « un livre conçu pour donner une version pédagogique et didactique d'un certain domaine de connaissances »
Après l'examen de ces différentes définitions, le CEF, tout en ne lui conférant pas comme dit Alain Choppin un statut immuable, pourrait définir le manuel scolaire comme suit :
- COPIEBEL(Société coopérative de perception et d'indemnisation des Editeurs Belges).
Copiebel a défini les différents genres éditoriaux utilisés dans les statistiques de l'ADEB et du LENTIC
 - Livres scolaires : Tous les ouvrages prescrits qui correspondent aux programmes établis par le Ministère de l'Education, que ce soit pour le préscolaire, le primaire ou le secondaire.
 - Livres pratiques et parascolaires : Ouvrages d'information générale constituant un outil pratique tant par leur présentation que par leur contenu tels que : cahiers de vacances, cours pratiques (cours de langue étrangère, cours d'auto-école, etc.).
Ouvrages consacrés aux conseils pratiques, bricolage, sports et loisirs, recettes culinaires, guides touristiques, gastronomiques, de voyages, etc.

Un manuel scolaire est un outil imprimé accessible à l'élève. Cet outil est intentionnellement structuré et structurant pour s'inscrire dans un processus d'apprentissage, en vue d'en améliorer l'efficacité.

1.3. Fonctions et répartition des manuels scolaires¹.

1.3.1. Les fonctions que devraient développer un manuel scolaire pour les élèves.

1.3.1.1. Fonction de référence.

- Définition du manuel de référence selon F-M GERARD et X. ROEGIERS.

« Le manuel de référence peut être considéré comme un outil auquel l'élève peut se référer pour trouver une information précise et exacte.

Cette fonction est de plus en plus assurée par les auteurs, non seulement au niveau de l'enseignement secondaire mais aussi dans l'enseignement primaire.

Il présente un ensemble d'informations, de documents consistant pour l'élève à extraire, selon les besoins et le niveau, les éléments qui sont nécessaires pour appréhender une situation.

Ils suscitent la recherche, le traitement, l'évaluation et l'utilisation de références.

Ces livres sont assez stables dans leur évolution et sont quasi immuables. Ils véhiculent des outils culturels (connaissances, notions et concepts) qui servent à la communication.

Dans un esprit d'autonomie, les élèves et les étudiants devraient pouvoir utiliser parfaitement ce genre d'ouvrage.

Ils sont plus des points de départ pour engager une recherche que des points d'arrivée de l'apprentissage.

L'avenir du manuel scolaire réside plus dans la conception de tels ouvrages. Ils rendraient l'élève maître de son apprentissage et confieraient à l'enseignant un rôle de guide plutôt que de savant² »

Remarque : il faut toutefois relativiser le caractère immuable des livres de référence notamment dans le cas des ouvrages scientifiques.

- La recherche et l'utilisation des références et le manuel scolaire en tant que manuel de référence

V. CARETTE (ULB) dans "le manuel scolaire et l'intervention éducative" en 2001 essaie de déterminer le rôle du manuel scolaire dans l'école actuelle et compare son analyse aux conceptions d'un échantillon de manuels scolaires.

Une des compétences essentielles à développer dans la société actuelle est la recherche de l'information. Un des rôles fondamentaux de l'école aujourd'hui est de former les élèves à la recherche de l'information, des références. Cela apparaît nettement dans les sodes de compétences et dans les programmes.

Il se pose alors la question de savoir si les manuels scolaires actuels ont tenu compte de cette évolution et il analyse les manuels en vérifiant leur possibilité d'être utilisés de manière autonome par les élèves.

Les résultats d'une enquête menée par Louis VANDEVELDE(ULB) en 1972 montrent que pour 80 % des élèves les performances accomplies lors de tests de français et de mathématiques ne sont pas meilleures s'ils disposent d'un lexique comme source de référence.

¹ François-Marie Gérard et Xavier Roegiers « Des manuels scolaires pour apprendre concevoir, évaluer et utiliser ».

François Richaudeau « Conception et production des manuels scolaires » guide pratique

Alain chopin « Les manuels scolaires : histoire et actualités ».

Gérard Fourez « Eduquer. Ecoles, éthiques, sociétés »

Y. Lenoir, GR Roy, B. Rey, J. Lebrun – le manuel scolaire et l'intervention éducative : regards critiques sur ses apports et ses limites.

Une deuxième recherche effectuée par Frydman et Jambe en 1978 montre que la compétence à consulter des sources de référence est inégalement acquise par les élèves mais est éduicable. Les deux auteurs font remarquer que les résultats favorables n'apparaissent que moyennant un entraînement très systématique. Le "Learning by doing" sans renforcement ne suffit pas (learning by doing : l'enseignant n'explique pas comment chercher l'information dans les livres de référence).

L'utilisation des BCDI et des CDI confirme les résultats des recherches de FRYDMAN. Très souvent les écoles créent ces outils et croient que leur seule présence suffit pour développer la compétence qui consiste en la consultation efficace de référence. Le comportement peut être dangereux et renforcer l'iniquité qui existe entre les élèves.

Vincent CARETTE émet aussi comme hypothèse pour comprendre les résultats obtenus lors des recherches par Louis VANDEVELDE et FRYDMAN, qu'un certain nombre d'enseignants se réfère à un ou plusieurs manuel(s) pour construire leurs séquences d'apprentissage. On pourrait trouver des points d'explications aux difficultés que les élèves ont à consulter des ouvrages de référence en faisant l'hypothèse que les manuels scolaires ne sont pas conçus comme des outils au service de l'élève.

Une enquête plus récente (HOUGARDY, ULB 1992) auprès des jeunes de 15 ans (questions relatives au cours de français) confirme la médiocre aptitude des élèves à utiliser les manuels scolaires comme outils de référence. Pour étayer les constats précédents, Vincent CARETTE et S. DELSARTE (ULB) ont analysé un échantillon de 60 manuels scolaires du primaire provenant de 3 importantes maisons d'édition de la Communauté française. Les résultats sont les suivants :

- 80 % et plus des manuels scolaires sont destinés à une année scolaire déterminée;
- 81 % des manuels présentent une table des matières. Très souvent les termes utilisés sont destinés à l'enseignant;
- 68 % n'offrent pas d'autre entrée que la table des matières, très rarement il y a un index alphabétique des matières;
- 57 % ont un avant-propos qui dans 85 % des cas est destiné à l'enseignant;
- 7 % proposent une bibliographie;
- 10 % ont un lexique;
- 40 % sont des livrets d'exercices;
- 8 % sont accompagnés d'un auto-correctif;
- 33 % formulent des synthèses à la fin de chaque séquence d'apprentissage.

Vincent CARETTE ET S. DELSARTE(ULB) concluent que les manuels scolaires tels que conçus actuellement sont d'abord pour les enseignants et les guident dans l'organisation des apprentissages ou la synthèse des informations. Ils affirment aussi qu'ils ne sont pas utilisables de façon autonome par les élèves.

Louis VANDEVELDE en 1996 proposait de créer des manuels "outils" qui devraient :

- couvrir les matières de l'ensemble du programme d'un cycle (deux ans en primaire, et à partir de la troisième en secondaire) ;
- reprendre les notions rencontrées précédemment
- rompre avec la présentation chronologique traditionnelle au profit d'un classement systématique permettant une consultation fonctionnelle.

Cela aurait pour corollaire une diminution du nombre de manuels différents et une conservation durant une période plus longue.

Selon Frydman et Jambe, les manuels scolaires qui poursuivent la fonction de référence devraient être des outils d'éducation à l'utilisation d'un référentiel. Ils pourraient comprendre trois parties :
un mode d'emploi,
l'information elle-même
des questionnaires pour développer les capacités à chercher et à traiter l'information.

1.3.1.2. Fonction de développement de compétences.

« Compétence d'après le décret mission : aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certains nombres de tâches ²».

Si on se réfère à cette définition, les manuels scolaires devraient développer chez le jeune :

- des démarches mentales (analyser, identifier, sérier, classer, mémoriser, comparer, résumer, synthétiser, généraliser,...) et
- des manières d'apprendre (planifier une activité, comprendre ses manières d'apprendre et de comprendre, gérer son temps utiliser des outils de travail, organiser ses cahiers, fardes et référentiels, restituer une synthèse...).

Ces compétences appliquées sur des contenus disciplinaires l'aideraient à résoudre des situations problèmes.

Pour ne pas tomber dans un « manuéisme traditionnel et restreint » d'application et d'exercitation, il conviendrait de développer l'esprit scientifique, en allant bien au delà des sciences, chez les élèves et les étudiants. Cette vue de l'esprit défendue par les socles de compétences serait une manière d'observer la réalité et d'entrer en contact avec le réel.

- Quant aux attitudes relationnelles (prendre des responsabilités, faire preuve de curiosité intellectuelle, respecter autrui dans le travail en équipe, écouter, dialoguer,...) elles seraient liées aux acquis que développent le manuel. Celles-ci seraient à la fois explicites et implicites. Explicites quand l'enseignant utiliserait le manuel pour développer des savoir-être par l'utilisation de thèmes à caractère éducatif (utiliser un manuel d'éducation sociale et familiale ou un bulletin d'éducation environnemental ou encore un manuel d'éducation aux premiers secours...) et implicites quand des manuels comme ceux de lecture, de biologie,... véhiculeraient des valeurs qui sensibilisent occasionnellement des comportements.

Ces compétences transversales communes aux différentes disciplines viseraient l'autonomie croissante d'apprentissage des jeunes aussi bien dans le cadre scolaire que de la vie quotidienne.

Gérard Fourez cite : « Pour percevoir le contenu idéologique d'un cours, on peut réécrire certains passages de manuels. Le contraste montre souvent qu'il y a des choix à faire. Il est différent de dire : « Cette leçon va nous apprendre à observer la nature », que de dire : « nous allons étudier les techniques d'observation des biologistes de terrain ». Ces messages sont différents : « Avec quarante euros, on peut acheter un steak, un disque compact et un ticket de cinéma » et « Avec quarante euros, on peut acheter deux pains, un paquet de margarine et cinquante kilos de charbon ». Ou encore : « L'être humain a des besoins » et « Définition de l'organisme humain et de ses besoins organiques ».

Il est possible d'être attentif à ce qu'un enseignant véhicule comme vision du monde et à son effet sur les jeunes. Cependant, il est impossible de complètement maîtriser les effets idéologiques des discours que l'on tient.

² démarches mentales, manières d'apprendre et attitudes relationnelles selon les socles de compétences pour l'Enseignement fondamental et premier degré de l'Enseignement secondaire

1.3.1.3. Fonction de transmission de connaissances.

Pour entrer dans un processus d'apprentissage de résolution de problèmes comme les programmes le demandent, le manuel scolaire devrait permettre aux jeunes d'acquérir des connaissances.

Les notions, les concepts, les règles, les formules, les faits, les témoignages, les terminologies, les conventions, les lois, les caractéristiques, les exemples, les contre-exemples, les conventions,...sont autant d'outils intellectuels à construire, à mémoriser et à maîtriser.

Polarisées avec l'acquisition des compétences³, ces connaissances permettraient aux jeunes d'exercer une activité intellectuelle sur des objets d'apprentissages.

Pour l'acquisition de ces connaissances, il faudrait tenir compte du cheminement et des intérêts réels des élèves sans tomber dans l'excès d'une transmission de connaissances encyclopédiques directives et fermées.

Il faudrait leur donner du sens.

³ Gérard Fourez «Ethique et société »

REPARTITION.

FONCTIONS	TYPES
Référence	Grammaire. Lexique. Dictionnaire (définitions, orthographe, conjugaison, noms propres, vocabulaire géographique,...). Guide. Mémento. Atlas scolaire. Traité...
Développement de compétences.	Manuels constitués de documents de base aux apprentissages (ex :documents historiques, de sciences, de lecture, de langue...). Manuels proposant des situations d'apprentissage pour acquérir des savoir-faire et des savoirs. Manuels proposant des situations qui permettent d'acquérir des savoir-être tels que des manuels de sciences sociales, d'éducation civique (éducation sociale et culturelle, manuel d'éducation à la citoyenneté, manuel d'éducation morale, manuel d'histoire sociale, manuel de santé...) Cahier de l'élève. Cahier d'activités. Guide pratique. Fichiers. Livret d'exercices. Cahier d'applications...
Transmission de connaissances.	Cahier de synthèses. Manuel de type traditionnel (composé essentiellement d'apports d'informations et d'exercices). Les manuels de référence qui présentent un ensemble de documents ou d'informations. Fichiers de maîtrise d'acquis (tests, contrôles, exercices différenciés...) Livret d'exercices. Cahier d'applications...

1.3.2. Les fonctions que devraient développer les manuels des enseignants.

1.3.2.1. Fonction d'information de connaissances liées à la discipline.

En regard de la fonction de transmission de connaissances développée pour le manuel de l'élève, l'enseignant est amené à rechercher des informations dans de multiples domaines.

Quelle que soit la discipline, ces connaissances évoluent.

Les manuels scolaires, spécialement ceux de l'enseignant, devraient apporter les connaissances scientifiques et générales indispensables pour maîtriser les savoirs.

Celles-ci devraient être rigoureusement pertinentes et actualisées.

François-Marie Gerard et Xavier Rogiers citent : Même un enseignant d'école primaire, dès les premières classes, est confronté à un ensemble de connaissances complexes qu'il est indispensable de maîtriser en totalité, et cela d'autant plus que l'évolution des connaissances scientifiques et technologiques est telle qu'on estime que le volume de l'ensemble des connaissances humaines double environ tous les dix ans. Cela est vrai non seulement pour les disciplines d'éveil, mais aussi pour les disciplines fondamentales comme les mathématiques ou la langue maternelle.

1.3.2.2. Fonction d'information pour la pratique pédagogique.

Le manuel des maîtres ou des professeurs donnerait des pistes de travail sur la pratique pédagogique.

Il devrait comme l'indique l'article 17 du « Décret Missions » paragraphe 5 fournir des orientations méthodologiques qui doivent permettre d'atteindre les compétences de base et terminales.

Certains d'entre eux proposeraient des conseils destinés à leur utilisation et donneraient des indications pour conduire une leçon en relation avec le manuel de l'élève.

D'autres viseraient un champ plus large d'informations de pratiques méthodologiques de façon à laisser une certaine liberté à l'enseignant.

Ils pourraient être utilisés indépendamment du livre de l'élève.

Enfin, ils proposeraient des pistes pour mettre en place les différents types d'évaluation et principalement l'évaluation formative. Ils pourraient donner des moyens pour analyser des erreurs et fournir aux enseignants des chemins différenciés pour faire progresser l'apprentissage.

Tantôt il guiderait l'enseignant, tantôt il accompagnerait l'enseignant dans sa démarche.

2. CONSTATS

2.1. Constats quantitatifs

2.1.1. Statistiques publiées par l'Association des Editeurs Belges (ADEB)

Les données publiées par l'ADEB sont basées sur une enquête réalisée auprès de leurs membres (86 éditeurs).

2.1.1.1. Chiffre d'affaires

Tableau 1 : Répartition et évolution du chiffre d'affaires par catégorie d'ouvrages 2001-2002 (en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires global hors cessions de droits).

	2001	%	Nbre ⁴	2002	%	Nbre ¹	Ecart 01/02
Scolaires	30,7	12,7 %	12	28,3	12,3 %	9	- 7,8
Scientifiques & techniques	4	1,6 %	15	5	2,2 %	10	+ 25
Sciences humaines	95,3	39,3 %	21	89,6	39 %	24	- 6
Littérat. générale	1,2	0,5 %	12	0,8	0,3 %	7	- 33,3
Encycl., diction.	0	0 %	1	0	0 %	1	-
Beaux-Arts	4,5	1,9 %	10	4,6	2 %	9	+ 2,2
Livres jeunes	13,2	5,4 %	8	7,6	3,3%	7	- 42,4
BD	78,2	32,2 %	4	79	34,3 %	4	+ 1
Livres prat.& parascolaire	9,4	3,9 %	12	9,9	4,3 %	8	+ 5,3
Codes, ann. & répertoires	5,7	2,3 %	5	5	2,2 %	6	- 12,3
Agendas, cartes...	0,4	0,1 %	2	0,2	0 %	2	- 50
Bibles, missels	0	0 %	1	0	0 %	1	-
Autres ouvrages	0	0 %	1	0	0 %	0	-
TOTAUX	242,6	100 %	-	230	100 %	-	- 5,2

Remarque

Suite à l'élargissement du nombre de catégories depuis 1996 pour répondre aux exigences de Copiebel, il y aurait lieu de regrouper éventuellement les catégories scolaires et livres pratiques et parascolaires pour obtenir une approche plus conforme (le livre parascolaire, avant 1996, était repris dans la catégorie des ouvrages scolaires).

⁴ Nombre d'éditeurs ayant déclaré un chiffre dans cette catégorie

Conclusion

La production de livres scolaires a diminué de 2001 à 2002 (- 0,3 %) ainsi que le nombre d'éditeurs scolaires (12 → 9) ; mais la production de livres scolaires reste toutefois la 3^{ème} production des membres de l'ADEB après les catégories sciences humaines et les bandes dessinées.

Ce constat ne se vérifie plus si l'on regroupe la catégorie livres scolaires et livres pratiques et parascolaires dont la production est en augmentation de 2001 à 2002 (16,6 % en 2001 et en 2002).

Tableau 2 : Répartition du chiffre d'affaires par catégorie d'ouvrages : comparaison Belgique-France (en % sur les chiffres de 2001 et 2002)

	Editeurs membres de l'ADEB		Editeurs membres du SNE	
	2001	2002	2001	2002
Scolaires	12,7 %	12,3 %	11,5 %	10 %
Scient. & techniques	1,6 %	2,2 %	5,3 %	5,7 %
Sciences humaines	39,3 %	39 %	12,5 %	13,1 %
Littérature générale	0,5 %	0,3 %	22 %	22,1 %
Encycl., diction.	0 %	0 %	10,7 %	10 %
Beaux-Arts	1,9 %	2 %	5 %	5,8 %
Livres jeunes	5,4 %	3,3 %	9,4 %	9,2 %
BD	32,2 %	34,3 %	4,9 %	4,8 %
Livres prat. & parasc.	3,9 %	4,3 %	17,8 %	18,3 %
Codes, ann. & répert.	2,3 %	2,2 %	0,5 %	0,4 %
Agendas, cartes...	0,1 %	0	0,4 %	0,5 %
Bibles, missels	0 %	0	-	-
Autres ouvrages	0 %	0	-	-
TOTAUX	100 %	100 %	100 %	100 %

Sources : ADEB et SNE (Paris), L'édition de livres en France, statistiques 2001-2002

Conclusions

• La répartition en % du chiffre d'affaires en France par catégorie d'ouvrages est différente de celle observée en Belgique :

- répartition plus uniforme entre les catégories;
- importance de la production de livres de littérature générale, d'encyclopédies et dictionnaires, de livres jeunes, de livres pratiques et parascolaires et de livres de sciences humaines.

Si l'on observe la catégorie livres scolaires, elle représente une part moins grande de l'édition en France tout en étant en diminution de 2001 à 2002 comme en Belgique.

Il faut savoir que la France compte environ 13.000.000 d'élèves (sans compter l'enseignement supérieur) alors qu'il y en a 684.047 en Communauté française (enseignement primaire et secondaire).

• Il faut signaler qu'un certain nombre de manuels scolaires produits en Belgique francophone sont des adaptations en fonction des programmes belges de manuels scolaires produits dans les autres pays francophones à savoir la France et le Québec.

2.1.2. Données fournies par le L.E.N.T.I.C. dans son étude sur le marché du livre de langue française en Belgique (Données 2002).

Ce travail a été réalisé pour le service "Promotion des lettres" de la Direction Générale de la Culture du Ministère de la Communauté Française.

2.1.2.1. Méthodologie utilisée pour obtenir les résultats présentés dans l'étude.

Les résultats se fondent sur une enquête par questionnaire réalisée auprès

- des clubs de livres et sociétés de vente par correspondance;
- des principales maisons d'éditions belges auto-diffusées ou disposant de leur propre structure de diffusion-distribution;
- des principales sociétés de diffusion-distribution agissant pour le compte de tiers;
- des éditeurs français ne recourant pas aux services des structures belges de diffusion-distribution.

14 maisons ont accepté de répondre à l'enquête; ces maisons réalisent un chiffre d'affaire de près de 180 millions d'€ soit plus de 80% du chiffre d'affaire global du secteur.

Tableau 3 : Evolution en prix courants du marché du livre de langue française en Belgique de 1998 à 2002 en milliers d'euros.

	1998	1999	2000	2001	2002
Ventilation par disciplines					
Livres scolaires et parascolaires	19 774	19 865	19 204	18 574	19 474
Livres scient., techniques et médicaux	6 625	7 077	6 766	6 439	6 996
Livres de sciences humaines	21 646	22 791	23 103	22 712	23 219
Littérature générale	35 391	33 398	38 435	38 664	40 411
Beaux livres, livres d'art, atlas gd public	13 932	13 452	13 877	14 727	15 856
Livres pour la jeunesse	12 308	12 758	13 905	14 516	16 354
B.D.	27 844	28 332	28 314	31 862	30 708
Livres pratiques	19 669	20 795	19 611	20 738	22 057
Dictionnaires et encyclopédies	10 700	11 403	11 161	11 720	12 021
Livres de poche	23 105	22 033	23 015	24 616	25 724
Divers et produits mixtes	7 492	8 615	10 374	9 388	8 829
TOTAL	198 487	200 519	207 766	213 957	221 649

En annexe, le tableau de la structure du marché du livre de langue française en Belgique en pourcentage.

On assiste à une progression des valeurs de 1998 à 2002 pour le total des disciplines et stagnation pour les livres scolaires et parascolaires.

Les chiffres publiés par le LENTIC montrent bien l'étroitesse du marché des livres scolaires en Belgique francophone : 19.474.000 euros alors que les livres de poche par exemple représentent 40.411.000 euros.

2.1.3. Comparaison avec la Flandre (à partir des chiffres fournis par la Vlaamse Uitgevers Vereniging : VUV et les membres de la Vlaamse Boeken Importeurs : VBI).

En 2002, les manuels scolaires représentaient, en Flandre, une part importante du marché du livre; ils ont développé leur production et ont atteint un chiffre d'affaires de 56.693.000 Euros, c'est-à-dire soit 21,16 % du montant total des ventes.

Lors de la réunion du Conseil du Livre du 25 juin 2002 Mer Laduron ,membre signalait que « les écoles flamandes disposent depuis longtemps, d'une cellule de prêt sur trois ans qui permet de réduire le coût des manuels ».L'Avis n°25 du Conseil du Livre préconise aussi une formule de prêt de livres étalé sur trois ans.

Les chiffres de l'ADEB montrent que les manuels scolaires ne représentent en 2002 que 12,3 % du chiffre d'affaires global des éditeurs belges francophones, et en France de 10 %

Il faut néanmoins remarquer que la catégorie livres pratiques et parascolaires n'existe pas dans les statistiques flamandes.

D'après l'ADEB, si l'on compare les achats en manuels scolaires dans les 2 parties du pays, on a la répartition qui suit :

- Communauté Wallonie Bruxelles : 9.916.000 € soit 18,3 %;
- Flandre : 44.261.000 € soit 81,7 %

Alors que les rapports entre les populations des 2 Régions sont :

- 58 % de la population totale en Flandre
- 42 % de la population totale en Communauté Wallonie Bruxelles

La comparaison des populations scolaires entre les 2 Régions est semblable ;

- 56,5 % en Flandre
- 43,5 en Communauté Wallonie Bruxelles

On pourrait expliquer cette différence d'utilisation (voir C.Monseur et M.Demeuse) et d'achat des manuels par une différence de mentalité et de pratiques pédagogiques.

2.1.4. Politique et usage des manuels scolaires en mathématique et en Sciences (C. MONSEUR et M. DEMEUSE)

Publiés dans les Cahiers du SPEX – Ulg 3-4/2000

A l'occasion de la troisième étude internationale sur les mathématiques et les sciences (TIMSS) de l'IEA, les auteurs ont comparé les pratiques en vigueur dans les pays participants.

Voici quelques conclusions tirées par les auteurs :

2.1.4.1. Au 1^{er} degré de l'enseignement secondaire.

- en Communauté française, 24% des élèves de grade 8 (2^{ème} année secondaire) disposent d'un manuel de sciences
par comparaison : C. Fl. 88,4%
Danem. 70%
Allem. 95 à 100%
France 85 à 94%
- en Communauté française 49,2% des élèves de grade 8 (2^{ème} année secondaire) disposent d'un manuel de mathématique
par comparaison : C. Fl. 85,7%
France }
Allem. } 95 à 100%
Danem. }

2.1.4.2. Dans l'enseignement fondamental

La situation est analogue, une enquête (1998) auprès des 800 instituteurs révèle que 7% d'instituteurs (toutes années confondues) utilisent avec les élèves un manuel scolaire en sciences. Il faut remarquer que le pourcentage augmente au fur et à mesure de la scolarité (3,3% en 1^{ère} année et 12,4% en 6^{ème} année).

En conclusion, sur base de l'étude IEA-TIMSS (1995)

- le manuel scolaire est perçu de plus en plus négativement par les enseignants comme support didactique, il est jugé inadéquat pour répondre à une question spontanée de l'élève. Il serait rejeté par 58 à 73% des enseignants belges francophones.
- le manuel serait perçu comme désuet et rattaché à des pratiques pédagogiques d'un autre âge.

On utilise souvent comme argument pour justifier ce faible usage du manuel scolaire : l'absence de marché propice à la mise en œuvre de manuels adaptés : ce raisonnement semble peu justifié au regard du tableau ci-joint (Tableau 4 : Proportion d'enseignants du grade 8 qui affirment utiliser un manuel scolaire en mathématique et en sciences (d'après IEA-TIMSS)).

En effet, d'autres pays de langue moins répandue que le français, à savoir les pays baltes, Chypre, la Slovénie ... et dont le nombre d'élèves est plus réduit utilisent plus massivement les manuels.

Remarque : le tableau 4 concernent la proportion d'enseignants du grade 8 "affirmant utiliser un manuel scolaire en classe".

Tableau 4 : Proportion d'enseignants du grade 8 qui affirment utiliser un manuel scolaire en mathématiques et en sciences (d'après IEA-TIMSS).

Mathématiques		Sciences	
Communauté française de Belgique	49,2	Communauté française de Belgique	24
Colombie	70	Suisse	63,3
Espagne	85,6	Danemark	70
Communauté flamande de Belgique	85,7	Nouvelle Zélande	71
Nouvelle Zélande	85,8	Australie	71,7
Australie	94,2	Ecosse	84,3
Danemark	95,5	Communauté flamande de Belgique	88,4
Iran	96	Iran	88,5
Suisse	96,3	Colombie	89,2
Grèce	96,4	Canada	90,9
France	96,9	France	94,3
Etats-Unis	96,9	Grèce	95,1
Allemagne	97,2	Etats-Unis	96,2
Ecosse	97,3	Espagne	96,3
Canada	97,5	Angleterre	96,6
Thaïlande	98,5	Islande	96,6
Slovénie	98,8	Allemagne	97,4
Irlande	98,9	Lettonie	97,4
Portugal	98,9	Suède	97,7
Koweït	99,1	Koweït	97,8
Lituanie	99,1	Corée	98,4
Angleterre	99,6	Irlande	98,9
Autriche	100	Pays-Bas	98,9
Bulgarie	100	Norvège	99
Chypre	100	Hongrie	99,2
République tchèque	100	Roumanie	99,6
Hong Kong	100	Portugal	99,7
Hongrie	100	République tchèque	99,8
Islande	100	Russie	99,8
Israël	100	Autriche	100
Japon	100	Bulgarie	100
Corée	100	Chypre	100
Lettonie	100	Hong Kong	100
Pays-Bas	100	Israël	100
Norvège	100	Japon	100
Roumanie	100	Lituanie	100
Russie	100	Singapour	100
Singapour	100	Slovénie	100
Suède	100		

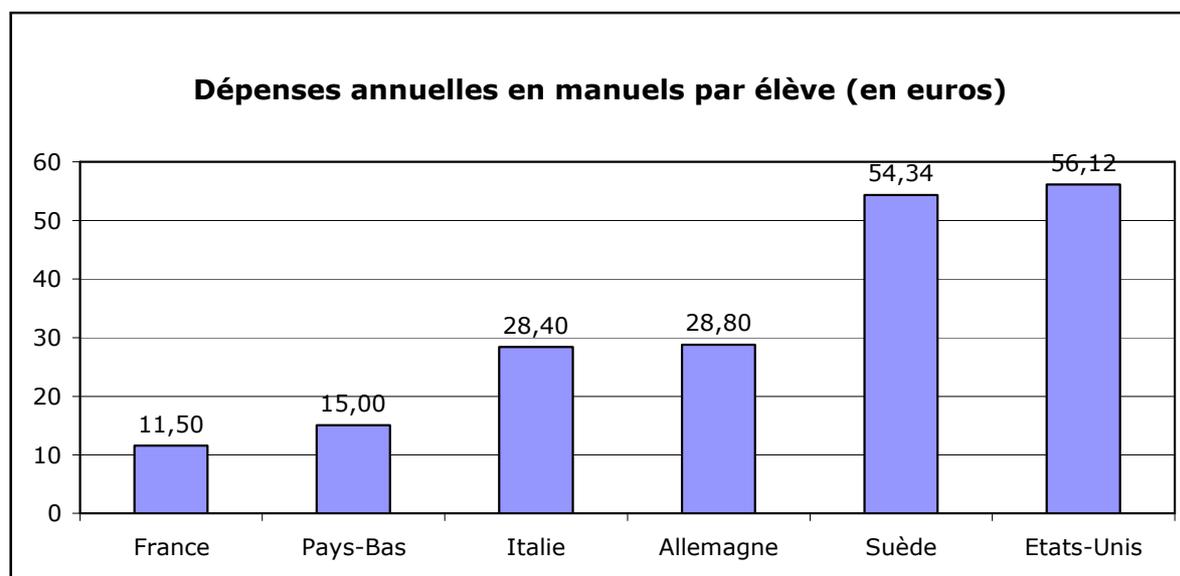
2.1.5. Budget, Financement et coût des manuels scolaires

2.1.5.1. Comparaisons internationales

Une étude comparative (2002) d'éditeurs scolaires français montre qu'à l'école fondamentale, le financement public des manuels est une constante mais ce coût diffère selon les pays.

Il suffit d'observer les documents ci-dessous

Allemagne	Etats-Unis	France	Italie	Pays-Bas	Québec	Suède
Länder ou communes paient partiellement, Tendance : hausse de la part des familles	États ou districts	par tradition, communes	Communes : bons aux familles pour retrait gratuit des manuels en librairies	État	Écoles publiques : fichiers payés par les familles, autres outils par l'Etat écoles privées : familles	par tradition, communes



En France, à l'école primaire, les communes financent les livres scolaires. 20 % de leur budget annuel fournitures scolaires sont consacrés à l'achat de manuels scolaires ; c'est-à-dire plus ou moins 10,21 € par élève ou 15,24 € en ajoutant le coût des cahiers d'exercices.

Cela permet à chaque rentrée de fournir à chaque élève en moyenne 1 ou 2 livres neufs choisis par les enseignants.

Il faut souligner que les comparaisons entre pays sont parfois difficiles.

Exemple : le marché français n'est pas comparable au marché francophone belge et de plus notre enseignement se caractérise par l'existence de réseaux différents avec des programmes différents même si les socles de compétences ont uniformisé les contenus et les savoirs que doivent atteindre les élèves. La comparaison avec la Flandre comme marché est plus pertinente (voir 2.3.).

En Belgique francophone, dans le secondaire comme dans le fondamental, il n'y a pas de financement public des manuels scolaires ou autres supports pédagogiques.

En France, dans les collèges, l'Etat assure le financement des livres scolaires depuis 1977 (réforme Haby : instauration du collège unique).

En 1998, chaque élève de collège a reçu en moyenne 20,73 € par an ce qui permettait l'achat de 2 nouveaux livres.

Dans les lycées français, les familles paient le plus souvent les manuels soit environ 60,98 € par enfant et par an.

Dans l'enseignement privé, les familles prennent en charge l'équipement des élèves.

Quelques régions ont instauré la gratuité (voir annexe) selon 2 principes :

- subvention directe;
- distribution de cartes à puce;

Une enquête a été réalisée auprès des libraires, des établissements et des enseignants (voir annexe). Dans la plupart des cas, la gratuité est bien acceptée et le système de la carte à puce préféré au subventionnement.

2.1.5.2. En Belgique, l'article 102 du Décret-Missions prévoit que "des subventions de fonctionnement annuelles et forfaitaires sont accordées pour couvrir les frais afférents au fonctionnement et à l'équipement des établissements, et à la distribution gratuite de manuels et de fournitures scolaires aux élèves soumis à l'obligation scolaire". Les écoles ont donc un budget global (dotation ou subvention) sur lequel le chef d'établissement ou le pouvoir organisateur prélève éventuellement un montant pour l'achat de manuels scolaires ou d'autres supports pédagogiques comme les livrets d'exercices ou les manuels de référence.

A l'école primaire, on estime à 2.533 FB le coût moyen annuel par élève de l'équipement en manuels scolaires. En considérant que l'idéal serait d'adopter un prêt sur 3 ans le coût serait de 845 FB/an.

Le budget total pour la Communauté française serait donc de 845 FB X 309.000 (nombre d'élèves en 2002), c'est-à-dire 261.105.000 FB soit 6.528 € (en milliers d'euros).

Dans le secondaire, le coût moyen annuel en équipement était de 4827 FB soit avec un prêt du livre étalé sur 3 ans de 1.609 FB, on pourrait donc estimer le coût du financement dans le secondaire à 1.609 FB X 340.000 (nombre d'élèves en 2002) c'est-à-dire 547.060.000 FB soit 13.677€ (en milliers d'euros).

2.1.5.3. Budget total pour la Belgique francophone

En additionnant les chiffres du primaire et du secondaire, on arrive donc à un budget total de 808.165.000 FB soit 20.204. € (en milliers d'euros).

Budget des dépenses 2002 de la Communauté française (en milliers d'euros) :

En 2002, la Communauté française dépense pour le primaire 887.063 €, pour le secondaire de plein exercice 1.843.673 € soit au total 2.730.736 €,

donc, en moyenne par élève : primaire : 2.839 €, secondaire de plein exercice : 5.502 €.

Les dépenses pour les fonds des bâtiments scolaires ne sont pas reprises dans ces chiffres.

⇒ Le budget « manuels scolaires » : 20.204€ représenterait donc 7,4 % du total des dépenses 2002.

2.2. Qualitatifs

2.2.1. Les manuels scolaires dans l'enseignement secondaire en questions : étude statistique réalisée par Me Marie VAN DER REST, maître de conférence – Faculté des Sciences, Ulg (Informations pédagogiques n°33 – mars 1997).

Présentation de l'enquête.

Cette enquête a été réalisée parce que ,d'une part beaucoup d'encadrant universitaires estiment que les étudiants de l'enseignement secondaire sont peu habitués à traiter des documents écrits mais aussi, d'autre part, parce que depuis plus ou moins 20 ans, l'enseignement secondaire recourt beaucoup moins aux manuels scolaires.

L'auteur de l'enquête a réalisé un sondage à l'Ulg auprès des étudiants de 4 sections de première candidature inscrits au 8/12/94 : au total 1058 étudiants (Médecine, Médecine Vétérinaire, Sciences Appliquées, Administration des Affaires et Economie).

Le taux de participation est en moyenne de 57%

Remarque

L'échantillon est biaisé car l'enquête a été réalisée en avril c'est-à-dire après que certains étudiants ayant subi des partiels aient abandonnés.

L'enquête avait pour but de répondre à 6 questions :

- Les étudiants disposent-ils de manuels scolaires dans l'enseignement secondaire et pendant combien d'années ?
- Quelle est la fréquence d'utilisation ?
- Avec quelle aisance les manipulent-ils ?
- Ont-ils consulté d'autres ouvrages ?
- Leur formation concernant les livres a-t-elle été idéale ?
- Quelles suggestions ont-ils à émettre ?

L'enquête est basée sur des déclarations d'étudiants, il faut donc relativiser dans une certaine mesure les résultats et les conclusions que l'on peut tirer de cette étude.

Conclusions de l'enquête.

Elle consiste en des réactions à l'ensemble des résultats.

Professeur J.C.J. NIHOUL (Ulg) : "Les résultats sont tellement surprenants qu'on se demande si les étudiants ont compris les questions et notamment ce qu'ils entendent par "manuels". Personnellement, je fais la distinction entre le "stencil", feuillet distribué par le professeur et constituant une synthèse toute faite d'un sujet, c'est-à-dire la réponse préfabriquée à restituer lors d'une interrogation, et le livre où l'élève doit retrouver les différents aspects d'un sujet et à partir duquel il doit construire sa réponse aux questions."

Un manuel peut n'être qu'une suite de "stencils" un peu mieux présentés, des documents fournis en classe peuvent au contraire constituer au fil des leçons les chapitres d'un livre.

Le véritable problème du choix d'apprendre à restituer ou d'apprendre à construire son savoir est que les élèves du secondaire comme les étudiants à l'université ont le sentiment qu'apprendre à construire son savoir comporte un double risque : le risque de ne pas connaître la réponse à une question d'examen ("ne pas se souvenir") mais aussi le risque de savoir répondre lorsque la réponse, *telle qu'on l'a construite*, est mauvaise (d'où cette obsession d'accumuler des exercices résolus qu'on peut étudier de mémoire, par exemple).

2.2.2. Les photocopies.

2.2.2.1. Le Décret-Missions (Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'Enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre : 24 juillet 1997)

•Article 100

Le Décret-Mission précise, à l'article 100, § 1^{er}, "qu'aucun minerval direct ou indirect ne peut être perçu" hors les cas prévu par l'art. 12 de la Loi du 29/5/59 et par l'art. 59 de la Loi du 21/6/85.

Mais le § 2 précise que :

- "ne sont pas considérés comme perception d'un minerval dans l'enseignement fondamental les frais appréciés au coût réel afférents aux services ou fournitures suivants : d'éventuelles photocopies remises aux élèves en complément des manuels scolaires visés à l'article 102"

- "ne sont pas considérés comme perception d'un minerval dans l'enseignement secondaire les frais appréciés au coût réel afférents aux services ou fournitures suivants :

- les photocopies distribuées aux élèves;
- le prêt des livres scolaires, d'équipements personnels et d'outillage".

•Article 102

"Des subventions de fonctionnement annuelles et forfaitaires sont accordées pour couvrir la distribution gratuite de manuels et fournitures scolaires aux élèves soumis à l'obligation scolaire."

•L'admissibilité des frais de photocopies devrait être retirée du décret-Missions en 2007. Il ne sera plus possible à ce moment de demander de l'argent pour les photocopies aux parents.

2.2.2.2. Avis du Conseil du Livre sur la reprographie pris le 12 décembre 1997.

Conscient du préjudice causé aux éditeurs et auteurs par la reproduction (1,3 milliards de copies d'œuvres protégées par an sur un total de 16 milliards de copies), le Conseil du Livre s'est intéressé à l'initiative prise en Belgique par REPROBEL (voir § suivant).

Dans son Avis n°24, le Conseil insiste sur la "nécessité de maintenir la responsabilité des institutions et des usagers face à cette question du photocopillage."

Le Conseil du Livre recommande :

1. "de reprendre les discussions avec REPROBEL afin d'assurer une mise en place rapide et consensuelle du droit à rémunération des auteurs et éditeurs";
2. "favoriser les accords généraux simples, équitables et économes en charges administratives pour tous les intervenants sans déresponsabiliser les citoyens et les institutions."
3. "encourager les accords généraux relatifs à l'enseignement d'une part et aux bibliothèques publiques d'autre part. Ces deux secteurs dépendant de la Communauté française"

2.2.2.3. REPROBEL

REPROBEL, créé en juin 1994, est une société coopérative représentant 15 sociétés belges de gestion des droits d'auteurs et éditeurs concernés.

L'Arrêté Royal d'octobre 1997 désigne REPROBEL comme seul organisme destiné à percevoir et répartir aux ayants droit, la rémunération pour reprographie.

REPROBEL est un organisme privé, la seule intervention de l'Etat consiste à établir le cadre légal des activités.

Dans "L'école et la photocopie" d'après "Bruit de papier" numéro 3 – automne 2002. Publication REPROBEL :

"Jusqu'en 1998, la copie d'une œuvre protégée était interdite. Depuis 1998, elle est autorisée sous certaines conditions dont *le paiement d'une rémunération*.

Il faut attirer l'attention du monde de l'enseignement entre autre sur 2 règles essentielles :

- copier une œuvre protégée est une mesure d'exception;
- la source doit être citée."

2.2.2.4. A propos des photocopies comme analysées par les inspecteurs du ressort de Bruxelles B

Cette enquête a été réalisée en 1992-1993 à l'initiative des inspecteurs cantonaux du ressort de Bruxelles B après de nombreux constats relevés quant à l'utilisation très répandue de documents ronéotypés.

Dans sa préface, Mme V. PIRON, inspectrice générale, rappelle que le rôle de contrôle des études assumé par les inspecteurs implique de s'interroger à propos des activités proposées aux élèves.

Une investigation sur le terrain des pratiques pédagogiques par rapport à l'utilisation des photocopies à l'école permet de fournir des informations quant à l'adéquation de ces pratiques aux objectifs de l'Education comme définis dans les différents textes légaux.

Photocopies ou manuels scolaires : Quel dilemme ?

Une remise en question du contenu des manuels scolaires a été en partie la cause de l'abandon des manuels scolaires. De plus, certains détracteurs de l'utilisation du manuel scolaire estiment que la pratique d'une pédagogie différenciée adaptée à la progression maximale des acquis des élèves n'est pas compatible avec l'usage d'un seul et unique référent à savoir le manuel scolaire pour tous.

L'abandon des manuels scolaires implique l'emploi d'autres outils d'où les photocopies.

Les photocopies sont essentiellement des reproductions pures et simples de pages de manuels scolaires, revues scolaires ou fichiers photocopiables.

En conclusion : on pourrait souvent reprocher aux photocopies ce qui suit :

- Dans les cours : un manque de structure : absence de table des matières, d'index donc il est difficile d'avoir une vue globale d'un cours. Très souvent, les enseignants élaborent un cours photocopie en reprenant des éléments de différents manuels ou livres de référence (voir définition des textbooks et schoolbooks de B.REY 2001). Elles encouragent le « zapping pédagogique », laissant l'élève seul, sans interaction ni collaboration avec les autres. Très souvent ces cours sont peu structurants et ne favorisent pas la pédagogie différenciée ni l'évaluation formative, la matière et le niveau de difficulté étant semblable pour tous.
- Dans la présentation : on constate souvent un manque de cohérence dans la rédaction, les caractères d'écriture et les niveaux de difficulté. Parfois elles sont difficilement lisibles et les illustrations peu claires se caractérisent par l'absence de cadres, de repères et de contexte.

Il faut remarquer que les notes des professeurs fournies aux élèves sous formes de photocopies et contrairement aux manuels ne sont soumises à aucun comité de lecture et il peut arriver que certaines contiennent des erreurs.

Dans de nombreux cas, les photocopies reproduisent strictement la matière vue au cours donc il n'y a pas d'encouragement pour les élèves à consulter un manuel comme outil pédagogique de référence.

2.2.3. LE CONTEXTE CULTUREL ET PEDAGOGIQUE DANS LEQUEL A EVOLUE ET EVOLUE LE MANUEL SCOLAIRE

2.2.3.1. Le point de vue culturel

Traditionnellement, les concepteurs de manuels produisaient des livres servant à transmettre des connaissances et à constituer un réservoir d'exercices.

Ils avaient aussi le rôle implicite de véhiculer des valeurs sociales et culturelles.

- L'institution et le manuel dans les années septante.

Le Ministère de l'Education Nationale de l'époque a remis en cause les principes pédagogiques et le projet éducatif de l'école.

De ce fait, les manuels dans leur version ancienne ont été dévalorisés puis rejetés.

- Régression d'utilisation du manuel.

Les enseignants ont alors tenté de modifier leurs pratiques. Ils ont créé leur propre cours à partir d'éléments existants pris çà et là dans certains manuels et à partir d'autres sources plus générales : journaux, revues...

Les documents ronéotypés ont supplanté l'utilisation du manuel personnel de l'élève. Leur succès n'a cessé de grandir et pas toujours dans un souci d'efficacité⁵.

- Les enseignants et le manuel.

Depuis leur régression, il n'est pas exclu qu'une frange non négligeable d'enseignants actuels n'aient jamais utilisé de manuels scolaires.

A leurs yeux, ils n'apparaissent pas comme un outil indispensable à la culture intellectuelle des élèves.

Dans l'article de la « Plume du Coq » du Ministère de la Communauté Française « Quelle est la place du manuel scolaire aujourd'hui ? »⁶, il est d'ailleurs dit dans la position des enseignants par rapport au manuel scolaire « Les enseignants sont sans doute moins « demandeurs » en ce sens qu'il est plus aisé de travailler avec des photocopies distribuées en classe au moment des cours. Ainsi, le professeur est assuré que chaque élève est en possession de son matériel alors que des élèves auraient sans doute oublié le manuel à la maison. Les professeurs ne disposent généralement pas d'un local personnel avec une armoire de classe »

⁵ Voir rubrique « Les photocopies »

⁶Propos d'Anne-Marie Beckers, Inspectrice de Français dans l'enseignement secondaire de la Communauté Française recueillis par Martine Biérel

- Les jeunes et le manuel.

"On dit également dans cet article au sujet des élèves qu'ils sont satisfaits de la situation actuelle sans être toujours conscients de ce qui leur manque ni de l'apport que pourrait avoir le manuel dans leur formation."

Il faut se rendre compte qu'il y a une inégalité des élèves en terme d'accès aux manuels scolaires, en effet tous les établissements scolaires n'ont pas recours au manuel soit par manque de moyens soit par choix pédagogique.

- Les parents et le manuel

Au même titre que certains enseignants, certains parents n'ont vécu que très peu l'utilisation de ces types de livres.

Persuadés de leur utilité, et sans remettre en question leur efficacité, ils ne sont pas toujours conscients des avantages que pourraient procurer ces supports livresques sur l'évolution intellectuelle et sociale du jeune.

Le livre est un symbole de transmission de savoir, d'accès à la culture.

Très souvent le manuel scolaire est le seul livre présent à domicile.

Il faut toutefois souligner que le livre scolaire peut constituer le lien tangible avec l'école jouant ainsi un rôle d'"objet transitionnel".

Mais il est absolument nécessaire que les enseignants expliquent aux parents le choix de tel ou tel manuel et la manière dont ils souhaitent le voir utiliser à domicile en accompagnement de leur pratique d'apprentissage en classe.

Cela pourrait renforcer la qualité du partenariat avec les familles.

2.2.3.2. Le point de vue pédagogique.

- Des savoirs aux compétences à l'émancipation sociale ?

Depuis la rénovation de l'enseignement dans les années septante, le paysage pédagogique a subi des évolutions profondes.

On peut retenir comme nouveaux axes⁷ qui doivent faire partie des pratiques quotidiennes : La construction des apprentissages, la participation active de l'élève, le fait de l'aider à prendre des initiatives, de susciter sa curiosité, de développer son imagination et sa créativité, de lui donner confiance, de le rendre autonome, de l'aider à se connaître, d'amplifier ses savoirs par le biais de démarches mentales, de moyens et de procédés pour apprendre pour devenir compétent, de lui faire prendre conscience qu'on peut apprendre en respectant l'autre, de différencier les apprentissages, de mettre en place l'évaluation formative, tenir compte de la continuité et enfin de donner du sens aux apprentissages,...

Ces principes pédagogiques ont posé et posent toujours des difficultés aux enseignants dans leur mise en place pratique.

L'élève n'est plus considéré comme un récipient dans lequel on déverse un savoir qu'il doit mémoriser, appliquer et utiliser.

C'est un individu dont la boîte noire⁸ doit être continuellement renforcée et à qui on doit fournir des outils intellectuels culturels⁹ socialement construits pour devenir toujours plus compétent, autonome, émancipé et citoyen.

⁷ Socles de compétences et décret missions

⁸ Jean Piaget : réservoir des moyens, des procédés(5) Ce sont les compétences transversales que le jeune doit développer pour pouvoir faire face aux réalités scolaires et quotidiennes : questionner, argumenter, classer, sérier,...

Le rôle des maîtres et des professeurs est devenu plus complexe.

- Des prêts du livre et/ou de manuels scolaires.

La gestion des bibliothèques varie aussi d'un établissement à l'autre.

Tantôt, c'est une association de parents qui en assure les services tantôt une « Amicale ». Cela peut être un éducateur ou un documentaliste qui en assure la gestion.

On peut trouver des bibliothèques centralisées pour étudiants ou plus spécifiquement pour les professeurs voire les deux combinées.

On y trouve des livres de bibliothèque par exemple de littérature des ouvrages de référence et des manuels scolaires.

En ce qui concerne le coût des manuels scolaires, il peut aller de la gratuité à l'achat ou au prêt. Le Décret-Missions prévoit à l'article 100§4 2° que « les pouvoirs organisateurs peuvent mettre en place un paiement forfaitaire correspondant au coût moyen réel pour les frais visés au §2 (entre autres, les éventuelles photocopies remises aux élèves en complément des manuels scolaires visés à l'article 102).

2.2.4. Le Multimédia

2.2.4.1. Généralités

La société actuelle de l'information vit au rythme de l'Internet. L'arrivée de ces nouvelles technologies a mis en cause certains modes d'enseignement et demande donc un investissement relativement important de la part des enseignants.

L'utilisation des TICE s'inscrit plutôt dans une logique d'apprentissage, ils permettent, lorsqu'ils sont très structurés, à l'élève de construire son apprentissage.

Les élèves se sentent valorisés par l'utilisation de ces outils.

Il faut néanmoins veiller à la formation des élèves moins experts car parfois la mise à disposition du multimédia a accru les inégalités d'adaptation et de niveau entre les élèves. Une autre mise au point doit être faite c'est la clarification des règles d'emploi de l'outil pour les élèves, c'est-à-dire distinguer clairement l'utilisation ludique et scolaire.

Quelques questions restent posées :

- choix du meilleur support en fonction de l'objectif pédagogique;
- la réduction des écarts de niveau entre élèves;
- la rentabilité des investissements.

2.2.4.2. Le i-manuel : complémentarité entre papier et Internet (Editronics éducation).

Cet outil pédagogique réunit 2 éléments : le manuel papier et un site internet.

- le manuel papier contient les connaissances de base à acquérir. Le volume est réduit : moins de 100 pages.

⁹ Vygotsky : (6) Ce sont tous les outils qui servent à la communication sociale : les règles d'orthographe, l'alphabet, les mots, les cartes, les nombres,...

- Le site internet reprend un environnement de travail complet et personnalisé ; les textes du manuel papier sont enrichis de ressources pédagogiques.
Ce site n'est accessible que grâce à un mot de passe propre à chaque utilisateur.

2.2.4.3. Les éditeurs belges

Ils ont, pour la plupart, investi dans le développement d'outils informatiques.

Ils regrettent le frein qui existe chez les enseignants et ils déplorent aussi, du moins pour le secondaire, l'organisation physique des locaux cybermédia. La mise à disposition des enseignants d'ordinateurs dans les classes aurait facilité l'accès et l'utilisation des outils multimédia.

2.2.4.4. En France : le cartable électronique et le projet du Conseil général des Landes

2.2.4.4.1. Le cartable électronique

Le nom de "cartable électronique" a été déposé par l'Université de Savoie en 1999.

Cette notion correspond à l'idée que "chaque élève pourrait posséder un cartable virtuel qui le suit dans ses déplacements et lui permet d'accéder aux ressources éducatives dont il a besoin".

Actuellement, le cartable électronique est un terme général décrivant les solutions permettant d'insérer les TICE dans l'enseignement de la classe. C'est un outil personnel destiné à chaque élève mais avec l'enseignant qui contrôle l'apprentissage.

Un exemple : 2 éditeurs français se sont associés pour proposer en 2000 un cartable électronique contenant des manuels électroniques de sciences naturelles, d'histoire, de géographie et un dictionnaire.

Dans ce cartable, l'élève ou l'enseignant peut ajouter des ressources élaborées personnellement ou recherchées sur Internet.

Ce cartable a été complété en 2001 par des outils de personnalisation, prise de note, cahiers électroniques ...

Ce type d'outil génère un risque réel d'apparition d'un fossé entre les élèves ayant un accès aisé à ces nouvelles ressources et ceux qui ne l'ont pas.

Il faut donc veiller à consentir un effort suffisant pour que tous les élèves aient accès dans les mêmes conditions à ces nouveaux outils du savoir.

2.2.4.4.2. L'exemple de la région des Landes (France)

En février 2000, les élus des Landes avec l'accompagnement du Ministère de l'Education nationale sur le plan pédagogique ont lancé un projet intitulé : "un collégien, un ordinateur portable". Chaque élève de 3^{ème} et chaque enseignant ont donc été dotés d'un ordinateur portable et des outils pédagogiques nécessaires à leurs apprentissages.

L'objectif de l'opération est de permettre aux élèves de continuer à se servir de l'ordinateur en famille et d'assurer ainsi une meilleure liaison entre la cellule familiale et l'école.

En conclusion à ce paragraphe sur les multimédia, on peut dire que l'élève d'aujourd'hui vit dans une société de technologie de l'information et de la communication (TICE) où l'usage dynamique et virtuel domine. Les manuels scolaires ne peuvent donc plus être semblables à ceux d'il y a 25 ans.

Les moyens actuels en matière de techniques de publication permettent même avec des coûts de production relativement restreints.

3. FAUT-IL FAVORISER L'UTILISATION DU MANUEL SCOLAIRE ?

Argumentation.

La problématique des photocopies.

Au regard de l'histoire, lors de leur apparition dans les années soixante, les documents ronéotypés étaient complémentaires des manuels scolaires.

Ils avaient alors toute leur raison d'être.

Durant les années septante, ne répondant plus aux axes pédagogiques des programmes de l'époque, les manuels scolaires ont perdu leur crédit.

Les manuels scolaires n'ayant pas répondu à une nouvelle demande de conception, petit à petit, les reproductions ronéotypées ont alors pris une place plus importante dans les écoles.

Actuellement, les photocopies sont devenues l'outil scolaire de prédilection des enseignants.

Malheureusement souvent utilisées sans discernement elles ne favorisent pas l'autonomie et elles ne sont pas un gage de réussite scolaire et sociale.

Comme mentionné dans les constats, les photocopies sont peu structurées et peu structurantes, leur lisibilité tant sur les plans de l'expression que de l'écriture n'est pas toujours des meilleures. elles encouragent le « zapping pédagogique » et elles ne favorisent pas l'évaluation formative.

Sans vouloir enfermer les instituteurs et les professeurs dans un carcan pédagogique et sans vouloir supprimer l'utilisation des photocopies, le manuel scolaire pourrait reprendre ses lettres de noblesse pour devenir le vecteur de soutien à l'apprentissage.

Elles ne seraient plus la reproduction d'exercices pris çà et là dans différents livres scolaires pour élaborer un cours, mais elles devraient devenir un outil au service de la recherche et de la compréhension de l'information.

Le manuel reprendrait une place privilégiée pour autant qu'on lui donne une visée méthodologique qui réponde aux socles de compétences. Les photocopies accompagneraient les manuels.

L'aspect pédagogique.

Une conception de manuels scolaires qui ne préconiserait que les vecteurs d'apprentissage basés uniquement sur les applications, les systématisations, la mémorisation et l'utilisation de connaissances ne répondrait pas aux rôles fondamentaux de l'école d'aujourd'hui.

Les socles et les programmes demandent de préparer et de former des élèves capables de rechercher de l'information et des références.

Une des compétences essentielles à développer dans la société actuelle est la recherche pertinente de l'information.

Les manuels scolaires devraient viser une orientation favorisant la recherche compétente d'informations pour résoudre des situations problèmes.

Dans une version remaniée, ils devraient tenir compte des pôles de la pédagogie actuelle imposés par le décret missions pour redevenir un outil utile tant pour l'enseignant que pour le jeune.

Les manuels de référence seraient le réservoir d'informations auquel le jeune pourrait se rapporter. Ils serviraient à la fois de point de départ pour engager une recherche et de moyen de vérification et de synthèse de savoirs.

Plus spécifiquement, les manuels d'apprentissage développeraient des manières d'intégrer les compétences et les connaissances qui permettent de rechercher efficacement des informations pertinentes.

Le manuel scolaire, fil conducteur, pour apprendre à comprendre et utiliser l'information que véhicule notre société, aiderait l'individu à accéder à l'autonomie intellectuelle.

Apprendre à utiliser de manière critique les outils référentiels dès le plus jeune âge renforcerait la formation de l'individu dans le traitement de la communication. C'est pourquoi tout manuel scolaire auquel on se réfère continuellement doit contenir une table des matières, un index, un lexique, une page d'introduction, etc...

De plus, les jeunes explorent souvent les références électroniques. Par le manque de fiabilité d'informations véhiculées sur internet, ce mode de recherche nécessite un traitement critique des données recueillies.

L'aspect culturel.

Durant ces dernières années, il apparaît qu'en donnant une place plus importante aux documents photocopiés dans les pratiques de classe, le manuel scolaire a été très peu utilisé.

De ce fait, on pourrait croire que près d'une génération d'élèves, d'étudiants, d'enseignants et de parents n'ait pas ou très peu vécu l'utilisation du livre scolaire à l'école.

A leurs yeux, il n'apparaît peut-être pas comme un outil indispensable à la culture intellectuelle de notre société.

Pourtant, il est le symbole de transmission de savoir et d'accès à la culture.

Très souvent, dans certaines familles, le manuel scolaire est le seul livre présent à domicile.

Pour les parents, il pourrait servir à la fois de guide et de repère dans l'évolution de l'apprentissage ; pour les élèves, il pourrait être le garant du savoir et pour l'enseignant, il serait le compagnon de sa liberté pédagogique.

Réhabilité par la société, le livre scolaire pourrait constituer le lien tangible entre l'école et la famille, jouant ainsi un rôle transitionnel.

Pour autant que chaque acteur soit conscient du "comment utiliser efficacement le manuel scolaire", celui-ci deviendrait un des vecteurs de relation entre les jeunes, les enseignants et les parents.

4. Recommandations

Première recommandation

Pour développer un apprentissage structuré et structurant, le CEF recommande que parmi d'autres outils pédagogiques, le manuel scolaire considéré au sens le plus large (manuels d'apprentissage, cahiers d'exercices, cahier du maître, outils de référence, cd-rom...) redevienne un outil prioritaire.

Rappelons la définition du manuel scolaire:

Un manuel scolaire est un outil imprimé accessible à l'élève. Cet outil est intentionnellement structuré et structurant pour s'inscrire dans un processus d'apprentissage en vue d'en améliorer l'efficacité (Il comprendra nécessairement un sommaire, une table des matières analytique, les index, un lexique ou un glossaire, une introduction, une bibliographie).

et les fonctions de celui-ci:

Fonction de référence, fonction de développement de compétences et fonction de transmission de connaissances.

Deuxième recommandation

Afin de guider et de conseiller les utilisateurs dans leur choix, le CEF recommande d'instaurer une commission d'Avis composée d'enseignants et d'experts tous réseaux confondus dont le rôle serait d'attribuer au manuel scolaire comme défini dans la 1^{ère} recommandation, un label d'intérêt pédagogique reconnu par la Communauté française. Dans sa mission de coordination et de diffusion d'outils pédagogiques, la commission de pilotage pourrait attribuer ce label. Les critères d'analyse devront être en adéquation avec les prescrits constitutionnels et légaux, notamment en ce qui concerne les socles de compétences et les compétences terminales. Les manuels scolaires répondront aux différents programmes dans le respect de la liberté pédagogique telle que précisée dans la loi dite du « pacte scolaire ». Une attention particulière sera portée aux ouvrages techniques de référence qui doivent être en conformité avec les profils de qualification et de formation.

Dans ce cadre, la commission de pilotage pourrait accompagner les concepteurs d'outils pédagogiques en définissant des critères d'élaboration. En cas de réédition, le label serait actualisé.

Une fiche descriptive accompagnerait le label.

Troisième recommandation

Pour répondre à une des compétences essentielles à développer dans la société actuelle, à savoir la recherche pertinente de l'information, le CEF recommande un recours accru aux manuels de référence. Ceux-ci seraient le réservoir d'informations auquel le jeune pourrait se rapporter pour appréhender et résoudre des situations problèmes.

Ces outils de référence seraient mis au service de l'élève dans une optique de recherche et de traitement critique des informations. Ils aideraient l'apprenant dans son accès à l'autonomie intellectuelle dans le respect des valeurs citoyennes comme définies dans le « Décret-Missions ».

Dans cette optique, il serait utile que les élèves possèdent leurs propres manuels de référence, alors que les autres types d'outils pédagogiques seraient mis à leur disposition par l'école pour la durée de l'apprentissage. Par ailleurs, en tant qu'outil, la photocopie reste irremplaçable dans un certain nombre de situations.

Quatrième recommandation

Afin d'assurer la gratuité pour les utilisateurs, tant pour l'enseignant que pour les apprenants, le CEF recommande que soit mis en place un système de financement public par la Communauté Française pour l'acquisition d'outils pédagogiques labélisés en se basant sur le principe de la mutualisation des coûts et en instaurant de manière généralisée le système du prêt du livre.

Cinquième recommandation

Afin de sensibiliser les enseignants et les futurs enseignants au bon usage du manuel scolaire, de la photocopie, à la problématique de la propriété intellectuelle et à l'emploi d'outils pédagogiques adaptés aux séquences et à la progressivité des apprentissages, le CEF recommande d'insérer dans la formation initiale et continuée des modules préparant à l'utilisation des ouvrages scolaires, des ouvrages de référence tant pour l'apprenant dans la structuration de sa pensée et de son ouverture à la diversité que pour l'enseignant, dans l'organisation de cours structurés et structurants (présence de tables de matières, d'avant-propos, d'introductions, de lexiques, de glossaires, de bibliographies, de résumés, index, etc..).

Ceci permettrait au corps enseignant de se distancier par rapport aux outils pédagogiques pour en comprendre, avec esprit critique, les démarches, les aspects théoriques, les liens avec les socles et les programmes et le public cible.

5. BIBLIOGRAPHIE

- Ministère de la Communauté Française(1997) : Décret définissant les Missions prioritaires de l'enseignement fondamental et secondaire et organisant les structures propres à les atteindre :24 juillet 1997.
- Ministère de la Communauté Française(1995) : Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental :14-03-1995.
- Ministère de la Communauté Française(1999) : Socles de compétences, Bruxelles, Administration Générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique..
- Des manuels scolaires pour apprendre, concevoir, évaluer, utiliser » François-Marie Gerard et Xavier Roegiers, DeBoeck, Bruxelles,2003.
- Les manuels scolaires : histoire et actualités ;A Choppin,Paris ?Hachette,1992.
- Conception et Production des manuels scolaires :guide pratique.F. Richaudeau.Unesco,1979
- La Plume du Coq de décembre 2003, N°54.
- Enquête sur l'utilisation pédagogique des documents ronéotypés à l'école fondamentale faite par l'Inspection cantonale – Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation,1992-1993.
- Histoire des institutions et doctrines pédagogiques par les textes, J. Palméro,Sudel,Paris,1968.
- Dictionnaire de pédagogie, Bordas,Paris, 1996.
- Le marché du livre de langue française en Belgique – Données 2002 – Etude réalisée pour le Service "Promotion des Lettres" de la Direction générale de la Culture par le LENTIC – Ministère de la Communauté française de Belgique.
- Statistiques de production du livre belge de langue française – Année 2002 – ADEB (Association des Editeurs Belges).
- Argumentaire sur la situation du livre et de la lecture en Communauté Wallonie-Bruxelles – Annexe : Les 30 Avis rendus par le Conseil du livre depuis 1991.
- Compte-Rendu du séminaire organisé par le Centre Européen de Documentation sur les politiques en Education et Formation de l'ULB, CEDEF/ULB, le 12décembre 1996 à Bruxelles.
- François-Marie Gerard.(1996). Apprendre à rechercher et à traiter l'information :le rôle des manuels scolaires, in Méthodologie de la consultation de références pour la formation des formateurs, Bruxelles : CEDEF/ULB- Ministère de L'Éducation, de la Recherche et de la formation, pp. 82-88.
- Peut-on apprendre à comprendre ? par L. Vandeveldel.

- La bibliothèque de classe à l'école fondamentale : une solution souvent ignorée et peu coûteuse par V.Carette.
- Débat national sur l'Education :missions, objectifs et ...outils pédagogiques.
- Conférence de presse, Savoir-Livre-Syndicat national de l'édition-28 août 2003.
- Le manuel scolaire et l'intervention éducative :regards critiques sur ses apports et ses limites par Y. Lenoir,GR Roy, B.Rey, J. Lebrun,éditions du CRP 2001.
- Les manuels scolaires dans l'enseignement secondaire en questions par M. Vanderrest, Informations pédagogiques, Ministère de la Communauté Française,n°33-mars 1997.
- Politique et usage des manuels scolaires en mathématique et en sciences par C ; Monseur et M. Demeuse, service de pédagogie expérimentale, ULG,3-4/2000.

6. ANNEXES

6.1. Catégories COPIEBEL (Préambule)

Les pages 7, 8 et 9 reprennent la définition des différents genres éditoriaux comme prescrite par COPIEBEL (Société Coopérative de perception et d'indemnisation des Éditeurs Belges) et reprise dans les statistiques de l'ADEB et de LENTIC. Le préambule permet de mieux comprendre les tableaux de l'ADEB

a. Livres scolaires

Tous les ouvrages prescrits qui correspondent aux programmes établis par le Ministère de l'Éducation, que ce soit pour le préscolaire, le primaire ou le secondaire.

b. Livres scientifiques, techniques et médicaux (STM) destinés à l'Enseignement Supérieur et Universitaire.

Tous les ouvrages destinés essentiellement à l'étude, à la recherche et à la formation dans les domaines suivants :

Sciences pures et appliquées : mathématiques, astronomie, physique, chimie, agronomie, biologie, électronique, informatique ainsi que : aménagement du territoire, environnement, audiovisuel, etc.

Médecine : ouvrages sur l'homéopathie, la kinésithérapie, le secourisme, la psychiatrie, l'acupuncture, la pharmacologie, la biologie clinique, etc... destinés aux facultés de médecine, aux écoles d'infirmières.

c. Livres scientifiques, techniques et médicaux (STM) à usage professionnel

Tous les ouvrages destinés essentiellement à la pratique et à la formation permanente des professionnels ainsi que les dictionnaires spécialisés dans les domaines suivants :

Sciences pures et appliquées : mathématiques, astronomie, physique, chimie, agronomie, biologie, électronique, informatique ainsi que : aménagement du territoire, environnement, audiovisuel, etc.

Médecine : ouvrages sur l'homéopathie, la kinésithérapie, le secourisme, la psychiatrie, l'acupuncture, la pharmacologie, la biologie clinique, etc... destinés aux praticiens.

d. Livres de sciences humaines destinés à l'Enseignement supérieur et universitaire

Tous les ouvrages destinés essentiellement à l'étude, à la recherche et à la formation dans les domaines suivants :

Sciences humaines générales : philosophie, philosophie de l'art, criminologie, sociologie, psychologie, pédagogie, éducation, philologie, anthropologie, ethnologie, etc.

Droit : ouvrages traitant de la jurisprudence, de la législation et des différentes disciplines juridiques : droit international, européen, constitutionnel, pénal, privé, administratif, etc., hormis les codes, annuaires et répertoires.

Sciences économiques et sciences politiques : histoires et théories économiques, économie politique, micro-économie, macro-économie, banques, système monétaire, théorie des prix, lutte des classes, politique agraire, statistiques sur l'économie des pays ou des régions, problèmes politiques, etc.

Economie d'entreprise/Gestion ; comptabilité générale, comptabilité analytique, marketing, recherche opérationnelle, analyse des coûts ainsi que des ouvrages traitant du problème des relations humaines dans le cadre de l'entreprise.

Histoire et géographie : ouvrages d'histoire ancienne et contemporaine, ouvrages sur l'histoire des civilisations, ouvrages de géographie humaine et naturelle, ouvrages traitant de pays et de régions.

Religions : textes fondamentaux, théologie, essais sur des sujets religieux.

- e. Livres de sciences humaines à usage professionnel
Tous les ouvrages destinés essentiellement à la pratique et à la formation permanente des professionnels ainsi que les dictionnaires spécialisés dans les domaines suivants :
Sciences humaines générales : philosophie, philosophie de l'art, criminologie, sociologie, psychologie, pédagogie, éducation, philologie, anthropologie, ethnologie, etc.
Droit : ouvrages traitant de la jurisprudence, de la législation et des différentes disciplines juridiques : droit international, européen, constitutionnel, pénal, privé, administratif, etc., hormis les codes, annuaires et répertoires.
Sciences économiques et sciences politiques : histoires et théories économiques, économie politique, micro-économie, macro-économie, banques, système monétaire, théorie des prix, lutte des classes, politique agraire, statistiques sur l'économie des pays ou des régions, problèmes politiques, etc.
Economie d'entreprise/Gestion ; comptabilité générale, comptabilité analytique, marketing, recherche opérationnelle, analyse des coûts ainsi que des ouvrages traitant du problème des relations humaines dans le cadre de l'entreprise.
Histoire et géographie : ouvrages d'histoire ancienne et contemporaine, ouvrages sur l'histoire des civilisations, ouvrages de géographie humaine et naturelle, ouvrages traitant de pays et de régions.
Religions : textes fondamentaux, théologie, essais sur des sujets religieux
- f. Littérature fiction et non fiction (hors jeunesse)
Romans, nouvelles, contes, œuvres théâtrales, poésie, critiques et essais littéraires, reportages, ouvrages d'actualité et documents, anthologies littéraires.
- g. Encyclopédies, dictionnaires.
Tous les dictionnaires et encyclopédies, à l'exception de ceux destinés à des spécialistes (ex : dictionnaire médical), ces derniers étant inclus dans les catégories correspondantes au sujet traité.
- h. Beaux livres, atlas grand public
Les ouvrages qui traitent de l'art (dont la peinture, la sculpture, la musique, l'architecture, ...), de l'art de vivre, des civilisations, du patrimoine,
Les ouvrages reliés et illustrés destinés à un public varié, qui traitent d'autres sujets que l'art : les animaux, les plantes, les paysages, les pays, etc.
- i. Livres pour la jeunesse
Ouvrages destinés aux jeunes de moins de 15 ans pour les loisirs (sauf les BD), encyclopédies destinées exclusivement aux jeunes.
- j. Bandes dessinées
BD pour jeunes et adultes.
- k. Livres pratiques et parascolaires
Ouvrages d'information générale constituant un outil pratique tant par leur présentation que par leur contenu tels que : cahiers de vacances, cours pratiques (cours de langue étrangère, cours d'auto-école, etc.).
Ouvrages consacrés aux conseils pratiques, bricolage, sports et loisirs, recettes culinaires, guides touristiques, gastronomiques, de voyages, etc.
- l. Codes, annuaires, répertoires
- m. Agendas, cartes géographiques, plans de ville, calendriers, almanachs, ésotérisme
- n. Bibles, missels

6.2. Structure du marché du livre de langue française en Belgique de 1998 à 2002 en pourcentage.

	1998	1999	2000	2001	2002
Ventilation par disciplines					
Livres scolaires et parascolaires	10%	10%	9%	9%	9%
Livres scient., techniques et médicaux	3%	4%	3%	3%	3%
Livres de sciences humaines	11%	11%	11%	11%	10%
Littérature générale	18%	17%	18%	18%	18%
Beaux livres, livres d'art, atlas gd public	7%	7%	7%	7%	7%
Livres pour la jeunesse	6%	6%	7%	7%	7%
B.D.	14%	14%	14%	15%	14%
Livres pratiques	10%	10%	9%	10%	10%
Dictionnaires et encyclopédies	5%	6%	5%	5%	5%
Livres de poche	12%	11%	11%	12%	12%
Divers et produits mixtes	4%	4%	5%	4%	4%
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

On constate que le marché du livre scolaire exprimé en pourcentage connaît un léger effritement au cours de la période étudiée.

6.3. Dans l'enquête des inspecteurs en 1993 quelques constats à l'école primaire.

Le tableau réunit dans une vue synoptique 5 critères d'évaluation.

	Eveil	Français	Math.	Néerl.	Autres
Qualité des interactions : Document utilisé isolément par un élève	51 %	87,50 %	91,50 %	64 %	82%
Personnalisation Document de même contenu pour tous, de même niveau de difficulté	90 %	55 %	98 %	94 %	82 %
Prise en compte de l'expérience vécue : Le document fait référence à des domaines explorés par des activités scolaires spécifiques	64 %	11 %	81,50 %	54 %	78 %
Contenu global : Le document présente un contenu de manuel scolaire, de revue scolaire	31 %	29 %	41,50 %	70 %	60 %
Contenu global : Le document présente un contenu à dominante scolaire rédigé par le maître	50 %	11,50 %	48 %	18 %	28 %
Evaluation : Item non pertinent	61 %	21 %	43,50 %	6 %	6 %
Evaluation : Aucun objectif explicite	22 %	7 %	31 %	42 %	86 %
Evaluation : Le document sert partiellement à une évaluation-bilan	4 %	65,50 %	4,50 %	36 %	8 %

Commentaire :

- Qualité des interactions : dans toutes les matières, le document est utilisé isolément par un élève;
- Personnalisation : à part en Français, dans la majorité des matières, la photocopie uniformise les apprentissages alors que la photocopie pourrait facilement être un outil de différenciation pédagogique;
- La prise en compte de l'expérience vécue : comme au point précédent à l'exception du français l'apport et l'appel à l'expérience personnelle de l'élève ne sont que rarement pris en compte;
- Contenu global : en mathématiques, en néerlandais et dans les autres matières, il est largement fait appel aux contenus de manuels et revues scolaires ;
- C'est surtout dans les disciplines d'éveil et en mathématique que les enseignants sont plus producteurs de documents personnels;
- Evaluation : dans 4 matières sur 5, l'évaluation n'est pas l'objectif explicite des documents photocopiés et distribués aux élèves.
Par contre en français, la majorité des évaluations-bilans se font à partir de photocopies.

Budgets de fonctionnement des écoles et coût des photocopies.

L'exemple pris par les inspecteurs du ressort de Bruxelles B est celui d'une école fondamentale comptant :

- une implantation primaire de 92 élèves;
- une implantation maternelle de 102 élèves;
- une implantation fondamentale de 49 élèves primaires et 30 enfants en section maternelle

Année civile 1992

- Leasing pour 2 photocopieurs	54.353 Frs
- Coût des copies	81.909 Frs
- Entretien et produits	28.550 Frs
- Papier	<u>27.964 Frs</u>

Total 192.806 Frs

Donc une dépense de 192.886 frs pour 273 enfants d'où par enfant et par année civile de 706 frs. (786 FB actuels en tenant compte de l'index)

Le budget global de cette école (achats de cahiers, manuels scolaires, matériel didactique et fournitures diverses) étant de 506.416 frs, les photocopies représentent 27 % du budget total.

Il faut signaler aussi la récurrence des coûts des photocopies. En effet, chaque année les élèves reçoivent de nouvelles photocopies; par contre la durée de vie moyenne d'un manuel scolaire est de 3 à 5 ans selon l'utilisation qui en est faite.

6.4. Quelques régions (voir le tableau qui suit) instaurent progressivement la gratuité.

REGION	Date de mise en oeuvre	Nombre de lycéens	Modalités
CENTRE	1998	69 142	Achat direct et prêt de livres
HAUTE-NORMANDIE	1999	59 055	Aide à l'achat de livres par cartes à puce
ILE-DE-FRANCE	2001	338 098	Achat direct et prêt de livres
LORRAINE	2003	75 632	Don de livres par carte à puce (50 €)
PACA	2000	130 200	Achat direct et prêt de livres
RHONE-ALPES	2002	158 111	Aide à l'achat de livres par cartes à puce 35€ /50 €
NORD PAS-DE-CALAIS	2003	134 675	Aide à l'achat de livres par lettres chèques de 35 €
PICARDIE	2003	60 584	Aide à l'achat de livres par carte à puces 55 €
CHAMPAGNE-ARDENNES	2003	41642	Aide à l'achat de livres par remboursement sur factures du Conseil régional

Une enquête fut réalisée à la demande du Syndicat national des éditeurs de septembre 2001 à janvier 2002 pour mesurer les effets du financement des manuels des élèves, en voici quelques conclusions

- auprès des libraires, le choix du système de "gratuité" a un impact immédiat sur le chiffre d'affaires des libraires : il est très négatif dans les régions où les établissements sont dotés d'une subvention et très positif dans les régions où le système de la carte à puce a été adopté.

Dans les régions où c'est le système de subvention qui est le type de financement public utilisé, les achats de livres sont concentrés sur un tout petit nombre de libraires.

En conclusion, les librairies de Haute-Normandie approuve très fortement l'initiative et celle-ci est désapprouvée dans les régions Ile de France, Centre et PACA.

- auprès des établissements
 - en Ile de France, les établissements ont presque tous procédé à des appels d'offres et ont accentué les conséquences en se regroupant massivement.
 - Dans tous les établissements on approuve le principe de la gratuité car cela soulage les familles bien que cela entraîne un surcroît de travail pour le personnel auxiliaire d'éducation

- Les financements ont permis de couvrir la majorité des besoins en manuels mais pas les besoins en autres supports pédagogiques (p.ex. les cahiers d'exercices) notamment dans l'enseignement technique et professionnel,
- Auprès des enseignants
 - Les enseignants apprécient très largement le financement;
 - Cette mesure peut avoir une incidence pédagogique (moins de liberté dans le choix des livres) mais porte préjudice à l'enseignement technique et professionnel à cause du budget insuffisant pour les autres supports;
 - Un effet parfois bénéfique sur les relations de travail avec les élèves car il est appréciable que chaque élève dispose d'un livre.